



AVIS A TOUS LES PROPRIETAIRES

Si vous avez recours à un professionnel et que les branches sont amenées directement chez **ETA Fragnière Sàrl, route de Grenilles 30 à Estavayer-le-Gibloux** par votre jardinier ou paysagiste, la Commune de Gibloux paie les frais de traitement des branches, sans le transport, uniquement **lorsqu'il s'agit d'une taille normale annuelle**.

Dans l'idéal, la livraison directe devrait se faire uniquement lorsque le volume produit dépasse la tonne ou environ 10 m³.

L'horaire d'ouverture est le suivant

- Du lundi au vendredi de 07h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30
- Le samedi matin sur rendez-vous au **079/410.99.85**

Toutefois, afin de contrôler les dépôts et pour régler les factures, nous vous demandons de passer sur la plateforme de pesage de l'entreprise ETA Fragnière Sàrl et de bien vouloir remplir la carte de contrôle ci-dessous pour justificatif.

Cette carte devra être jointe au bulletin de pesage que votre jardinier ou paysagiste signera. Elle devra impérativement être annexée à la facture que l'entreprise ETA Fragnière Sàrl adressera à la Commune.

Nous vous remercions pour votre collaboration.

Le Conseil communal de Gibloux



COMMUNE DE GIBLOUX

BON

Carte de contrôle – élimination des déchets verts

Nom du propriétaire : _____
Prénom : _____
Adresse : _____
NPA – Localité : _____

Genre de déchets :	Entreprise mandatée :
Gazon <input type="checkbox"/>	
Branches <input type="checkbox"/>	
Poids	Responsable : _____

Lieu et date : _____ Signature du propriétaire : _____

Ce bon doit être remis et joint à la facture de ETA Fragnière.